

**LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**  
**RÉPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL DE BOURGS SUR COLAGNE**

Conseillers Municipaux en exercice : 23  
Présents : 15  
Procurations : 5  
Absents : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 septembre le Conseil Municipal de la commune de **BOURGS SUR COLAGNE** dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de **M. Lionel BOUNIOL**, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre2025**

**Présents :** Mme Évelyne ALCHER, M. Lionel BOUNIOL, Mme Michèle CASTAN, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Marc CLAVEL, Mme Larissa FAGES, M. Martial MALIGES, M. Gérald MENRAS, M. Éric MIEUSSET, Mme Chantal MORERA Mme Isabelle PÉRIÉ, Mme Sylvie PETIT, M. Pascal PRADEILLES, M. Michel PRIEUR, Mme Marie ROCHETEAU. Mme Magali ROUSSET.

**Absents excusés :** M. Franck GERVAIS, M. Olivier FOLCHER, ayant donné procuration à Mme Magali ROUSSET, Mme CASTAN LAHONDES ayant donné procuration à Mme Larissa FAGES, M. Thomas MEISSONNIER, Mme Valérie PLAGNES ayant donné procuration à Mme Sylvie PETIT, M. Nicolas SALLÉS ayant donné procuration à Mme Isabelle PERIE, Mme Corinne MUNIER ayant donné procuration à M. Lionel BOUNIOL

**Secrétaire de séance :** Mme Magali ROUSSET

**53/2025 – Choix de l'entreprise pour l'installation de panneaux d'information à Chirac et au Monastier**

Monsieur le maire rappelle que le seul bourg du Monastier est doté d'un panneau lumineux ce qui ne facilite pas l'accès à l'information des habitants de Chirac notamment ceux qui ne peuvent se déplacer.

Le panneau du Monastier présente par ailleurs une certaine vétusté qui constraint la collectivité à une maintenance couteuse.

Il est donc proposé de procéder à son remplacement et d'installer un nouveau panneau à Chirac.

3 entreprises ont été consultées pour l'achat, l'installation et la maintenance de deux panneaux, PRISMATRONIC (69), Original tech (69) et Lumiplan (44).

La synthèse des propositions avec différentes caractéristiques est la suivante :

Descriptif	PRISMATRONIC	ORIGINAL TECH	LUMIPLAN
	Mr Cédric LAPORTE	Mr Pascal DAVID	Maxime FLORES
Localisation	Haute Rivoire (69)	VOURLES (69)	SAINT HERBLAIN (44)
Finition	MURANO		
Mode Affichage	Portrait	Portrait	Portrait
Garantie		10 ans non obsolescence	10 ans anti UV et Corrosion
Surface panneau en m <sup>2</sup>	2,05	2	2,2
Cadre	Ultra fin	fin	
Epaisseur Caisson en cm	16		14
Pitch en mm	4	3,9	4

Prix simple face HT	11 890 €		
Prix double face HT	18 440 €- 19 760 €	17 000 €	17 900 €
		9500 € HT pour la remise à neuf du panneau du Monastier	
Frais annexes de livraison	Livraison et pose incluse	600 HT/demi-journée	Livraison et pose incluse
	Incluse pendant 24 mois		Incluse pendant 24 mois
	1710 €/an pour les deux panneaux ensuite	5500 € pour les 5 années	3 750 € /an ensuite
Maintenance	Comprend la télémaintenance, la maintenance préventive et curative	Maintenance curative et corrective	Comprend la télémaintenance, la maintenance préventive et curative
	+ Pièces et main d'œuvre et déplacements illimités	Hors main d'œuvre et déplacements	
	+Hébergement, accès logiciel, hotline, mises à jour.	180 €	400 € pour les deux panneaux
Application Mobile	Incluse	Incluse	Incluse
Carte SIM	15 € HT/mois/panneau	200 €/an/panneau	15 € HT/mois/panneau
Personnalisation	Incluse	Incluse	Incluse
Dépose anciens panneaux et mise au rebus	Incluse	non concerné	
<b>Cout de la SIM sur 5 ans</b>	<b>1 800 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>1 800 e</b>
<b>Hébergement</b>		<b>900 €</b>	<b>2 800 e</b>
<b>Cout investissement en double face orientable et essentiel fixe</b>	<b>37 500 €</b>	<b>34 000 €</b>	<b>35 800 €</b>
<b>Frais annexes</b>	<b>0</b>	<b>600 €</b>	<b>0</b>
<b>Cout maintenance sur 5 ans</b>	<b>5 220 €</b>	<b>5 500 €</b>	<b>3 750 €</b>
<b>Cout total</b>	<b>44 520 €</b>	<b>43 000 €</b>	<b>44 150 €</b>

A l'issue de la présentation des 3 entreprises, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **DECIDE** de retenir la proposition de l'entreprise PRISMATRONIC pour un montant total de 37 500 € HT pour l'achat de deux panneaux, tous déplacements et toutes pièces incluses et 5 520 € pour la maintenance sur 5 ans ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents ou avenants nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **INSCRIT** les crédits au budget de la commune.

Bourgs sur Colagne, le 18 septembre 2025

**La Secrétaire de séance**

**Le Maire,**

**Magali ROUSSET**

**Lionel BOUNIOL**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).